

# DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

Raison sociale ou nom : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

..... Fax : .....

Code postal : ..... E-Mail : .....

Ville : ..... Siren : .....

Nom/prénom du dirigeant : ..... N° intracommunautaire : .....

Nom/prénom de l'interlocuteur : .....

## ACTIVITÉS (Cochez les réponses concernées)

Vélo  Spécialiste vélo  Loueur

Scooter  Moto

Concessionnaire :  Oui  Non ⇒ Quelles marques : .....

Agent :  Oui  Non ⇒ Quelles marques : .....

Maintien reliquats :  Oui  Non

Horaires du magasin :  .....h..... - .....h..... ⇒ .....h..... - .....h.....  Journée continue

Jour(s) de fermeture : .....

## MODE DE RÉGLEMENT (Cochez les réponses concernées)

Paiement avant expédition :  
 Carte bancaire  Virement -> Domiciliation : CIC NANTES OUEST ENTREP  
RIB : 30047 14122 00021534801 50  
BIC/SWIFT CGN : CMCIFRPP  
IBAN : FR76 3004 7141 2200 0215 3480 150

Contre-remboursement

LCR 30 jours le 25 (sous réserve d'acceptation SFAC)

LCR comptant le 25 (sous réserve d'acceptation SFAC)  
0,5% d'escompte

## RIB (Merci de joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire)

|                              |            |           |         |
|------------------------------|------------|-----------|---------|
| Nom du titulaire             |            |           |         |
| Nom et ville de votre banque |            |           |         |
| N° banque                    | N° guichet | N° compte | Clé RIB |

Je soussigné, Mr ou Mme .....,  
avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso.

Signature du client précédé de «Lu et approuvé» :

A :

Le :

**CGN, 167 bvd Salvador Allende, 44812 Saint-Herblain Cedex FRANCE**  
**Fax : 02 40 92 04 88 E-Mail : contact@cgntrance.com**

**Reservé à CGN :** Code Client : \_\_\_\_\_ Représentant : .....

Observations : .....

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ARTICLE 1 - APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent systématiquement aux commandes passées avec la société C.G.N. sauf dérogation formelle et expresse de notre part, étant précisées que lesdites conditions remplacent et annulent toutes les autres conditions précédemment diffusées et ce quel que soit le support utilisé. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE DISTRIBUTION DE NOS PRODUITS

Afin de mieux organiser la distribution de ses produits et soucieuse de réserver au consommateur final un service de qualité et le respect des normes de sécurité, la société C.G.N. distribue ses produits de façon sélective. Tout nouveau client devra donc pour obtenir l'ouverture d'un compte :

- justifier d'une qualification professionnelle et/ou d'une expérience professionnelle en rapport avec la mécanique et la maintenance des cycles et cyclomoteurs, ce afin de pouvoir conseiller les acheteurs et assurer un service après-vente,
- posséder un atelier de montage et un service après-vente,
- s'engager à ne monter ou à ne revendre les pièces détachées vendues par nos soins, que pour leurs affectations, sans détournement d'usage,
- s'engager à ne pas modifier les pièces détachées vendues par nos soins, afin de changer les caractéristiques de ladite « pièce détachée ».

Tout compte sera clôturé automatiquement en l'absence de commande pendant une période de 6 mois consécutifs. Le client devra alors refaire une ouverture de compte pour passer commande.

## ARTICLE 3 - COMMANDES

Les commandes reçues ne sont valables qu'après acceptation expresse de la société C.G.N.. L'acceptation de la marchandise par le client, matérialisée par la signature du bon du transporteur, fait foi de l'acceptation de la commande.

## ARTICLE 4 - PRIX

Nos prix sont ceux figurant au catalogue. Cependant, en raison des variations constantes du cours des matières premières, du cours des changes et des tarifications de transport, nos prix sont donnés sans engagement et peuvent être modifiés sans avis préalable. Les prix facturés sont ceux en vigueur le jour de la livraison.

1 – France métropolitaine

Nos prix s'entendent nets, au départ de Saint-Herblain, emballage compris. L'expédition des marchandises s'effectuera en franco de port à partir de 395,00 Euros H.T. .

2 - Dom Tom / Export

Nos prix sont fixés départ usine.

## ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REGLEMENT

1 - France métropolitaine

Nous nous réservons le droit de demander un règlement en contre-remboursement pour les clients qui achèteraient moins de 381,00 Euros H.T. par mois de marchandises sur une année. Nous nous réservons le droit d'exiger le paiement comptant lors de l'entrée en relation avec un nouveau client ou ultérieurement si un client ne présente pas de garanties suffisantes. Pour tout nouveau client, les livraisons s'effectueront en contre-remboursement ou après paiement, pendant une période d'une année minimum.

Dans les autres cas, le paiement est effectué soit au comptant par LCR avec un escompte de 0,5% par mois soit par LCR à 30 jours le 25. En cas de retard ou d'incident de paiement, nous nous réservons le droit d'expédier les livraisons suivantes uniquement après paiement de celles-ci et ce sans préavis. Les frais bancaires générés par le retour de LCR impayées seront facturés au débiteur défaillant. A défaut de règlement dans les délais fixés, l'acheteur sera de plein droit redevable d'un intérêt de retard égal à une fois et demie (1,5) le taux d'intérêt légal au jour de la facturation et ce à compter de la date d'échéance et sans mise en demeure. Lesdits intérêts se capitalisant automatiquement.

Tout retard de paiement entraînera, de plein droit, le règlement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, et d'une indemnité complémentaire sur justification (Art. L 441-6, al.12 du Code de Commerce).

2. Dom Tom / Export

Le paiement devra être réalisé avant l'expédition et après acceptation de la facture pro-forma ou par crédit documentaire irrévocable et confirmé si le chiffre d'affaires annuel avec la société C.G.N. est supérieur à 7 622 Euros H.T ou par traite sous réserve d'acceptation de la COFACE.

## ARTICLE 6 - FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société C.G.N.. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de la société C.G.N. et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société C.G.N. ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitant ou transporteur ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture de pièces.

## ARTICLE 7 - LIVRAISON

Aucune livraison ne sera effectuée pour toute commande inférieure à 76,00 Euros H.T., les clients devant alors se déplacer au comptoir. Nos délais de livraison sont indicatifs (France : 8 jours ; Dom Tom - Export : 3 semaines) et les retards ne pourront justifier une annulation de commande. Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, à qui il appartient en prenant possession des colis, de les vérifier en présence du livreur, et de formuler au besoin les réserves nécessaires. En cas d'avarie l'acheteur doit faire ses réserves par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans un délai de 48 heures. À défaut de réserves expressément émises par l'acquéreur lors de la livraison, les produits délivrés par la société C.G.N. seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Les délais de livraison sont donnés par CGN à titre indicatif. En conséquence, les retards éventuels n'autorisent pas le client à annuler la vente, refuser la marchandise ou réclamer des dommages et intérêts ou de quelconque pénalité de retard.

Toutes réclamations portant sur les produits livrés, exception faite de celles relatives au transport, doivent être formulées par écrit dans les huit jours ouvrés de la réception des produits chez le client. Aucun produit ne pourra être retourné sans l'accord préalable et écrit de CGN.

## ARTICLE 8 - GARANTIES

La société C.G.N. garantit ses produits contre tout défaut de matière ou vice de fabrication sous réserve des durées et conditions d'acceptation des constructeurs, sans pouvoir être considéré par l'acquéreur comme responsable des éventuelles conséquences dommageables que ces vices cachés auraient pu entraîner. Le mauvais montage ou le non-respect de l'entretien de nos produits (chocs...) entraînent l'annulation de la garantie. Aucune garantie n'est acceptée sur du matériel utilisé sauf concernant défauts relevant de la garantie des vices cachés. Seule la partie de la pièce jugée défectueuse sera échangée. L'engagement de la société C.G.N. ne s'effectue qu'après acceptation de la garantie du fournisseur et dans un délai de 3 mois à compter de la livraison. La prise de possession de nos articles emporte implicitement l'acceptation de nos conditions.

## ARTICLE 9 - RETOUR DE MARCHANDISES

Aucun échange de marchandises ne sera accepté, sauf erreur de notre part. Tout retour de marchandises nécessite l'accord préalable de la société C.G.N.. Tout colis devra être retourné en port payé. Les retours de pièces non conformes à la commande doivent être accompagnés du numéro et de la date de la facture dans un délai maximum de 3 mois et dans leur emballage d'origine. Si l'erreur incombe à la société C.G.N., les frais de port seront remboursés. Tout retour de marchandise dû à une erreur de commande imputable à l'acheteur fera l'objet d'un avoir correspondant auquel sera appliqué un abattement de 20%.

## ARTICLE 10 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Il est convenu entre les parties, que le transfert de propriété des marchandises faisant l'objet du présent bon de commande, ne sera effectué qu'au moment du paiement intégral du prix de ces marchandises, en principal et accessoire, et jusqu'à l'apurement du compte de l'acheteur dans nos livres. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils peuvent occasionner. L'acheteur devra souscrire une assurance pour les risques nés à partir de la délivrance de la marchandise. Le droit de reprise sera exercé par la société C.G.N. en cas de retard de paiement. Il est précisé que ne constitue pas un paiement, la remise de traite ou autres titres créant une obligation de payer. Si la société C.G.N. est amenée à exercer son droit de revendication et à reprendre ses marchandises, la vente est résolue de plein droit. La société C.G.N. pourra alors revendre lesdites marchandises dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise. L'acheteur s'engage à informer ses clients de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que nous nous réservons de revendiquer entre leurs mains soit la marchandise litigieuse soit le prix en vertu des articles 115 et suivants de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 modifiés par la loi du 10 juin 1994. En cas de saisies opérées par des tiers, sur les marchandises, objets du présent bon de commande, en fraude des droits du vendeur, l'acheteur est tenu d'en informer immédiatement la société C.G.N..

## ARTICLE 11 - LITIGES

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs serait, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des juridictions judiciaires de Nantes.

## ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.